

LES MOTS DE L'ÉGALITÉ



Caricature parue dans la revue l'Arc-en-ciel n° 46

LA LAÏCITÉ

➤ LA LAÏCITÉ, CELA ME FAIT PENSER À ...

C'est un mot qui cristallise beaucoup d'incompréhensions et de malentendus, et qui est parfois brandi comme un épouvantail pour susciter la peur de certaines pratiques religieuses. Dans le cadre de nos fonctions, il est particulièrement essentiel d'être au clair sur le sens de ce terme.

Que signifie le mot « laïcité » ?

« Un jour à l'école, plusieurs mamans se sont plaintes d'avoir un gros problème parce qu'un professeur avait « cassé » le jeûne du ramadan d'un élève. L'élève faisait un malaise et le professeur lui a donné de l'eau et des gâteaux. Cela a été très critiqué par certains parents. Qu'aurions-nous dû faire ? »

Dans le cadre de l'école, le professeur était-il légitime à intervenir en donnant à l'élève à boire et à manger ? Est-ce que c'est l'assistance à l'enfant qui est prioritaire ou le respect de ses croyances ? Dans l'école, les représentants de l'État sont supposés faire abstraction des appartenances religieuses ou de la non-appartenance de leurs élèves, afin de les traiter indifféremment. Intervenir à l'encontre d'une interprétation religieuse individuelle ou particulière, est-ce porter atteinte à la liberté de croyance ?

« Lors d'un cours, il y a eu un débat sur la croyance. Très vite, une élève m'a demandé si j'étais croyante. J'ai refusé de répondre. L'enfant m'a dit : « Tu peux croire ce que tu veux, mais tu brûleras en enfer ». »

Il n'est pas si facile d'aborder le fait religieux en classe. Comment en parler tout en préservant le cadre de la laïcité ? Cela supposerait une parole surplombante, extérieure, comme si le personnel enseignant n'était pas un être humain croyant ou athée. De plus, certains propos tenus sur les religions témoignent d'une grande méconnaissance des religions elles-mêmes. Comment développer un savoir en matière de religion si les religions ne peuvent s'enseigner dans l'école laïque ? Cela pose d'une part la question du type de structures habilitées à dispenser un enseignement religieux, mais aussi des compétences de la famille, et surtout, de la difficulté à mettre en place un socle de connaissances communes à tous les élèves sur les questions religieuses.

« Cette semaine, en classe, nous avons étudié le poème de Victor Hugo, *Demain dès l'aube*. Le texte parle de Léopoldine, la fille défunte du poète. Un enfant m'a demandé : « Léopoldine est au paradis alors ? Elle n'est pas vraiment morte. » Comment répondre à cela ? Est-ce que, dans le cadre de la laïcité, je dois m'abstenir de faire un commentaire sur l'idée de paradis ? Comment analyser un texte alors que l'écrivain lui-même a une croyance, parfois très personnelle ? Et en même temps, il faut faire comprendre à l'enfant qu'il y a bien quelque chose nommé « la mort », avec un certificat de décès, un diagnostic médical. »

Les contenus de connaissance dispensés aux élèves ne sont eux-mêmes pas toujours neutres, écrits ou produits par des personnes croyantes ou incroyantes. Victor Hugo était bien un catholique non pratiquant, avec une interprétation très personnelle de la foi. Faut-il tenter de gommer cette réalité ? Est-ce que la laïcité nous demande de faire cela ? Par ailleurs, des réalités comme la mort sont sources d'angoisses et d'émotions. Il n'est pas facile de mener une discussion rationnelle sur des sujets où les élèves ont parfois besoin d'être consolés, rassurés.

Ce travail est le fruit d'ateliers à visée philosophique sur le thème « discrimination, égalité, stéréotypes et préjugés », initiés par la Ville et le CCAS de Roubaix, dans le cadre de la Cité éducative, et animés par Sophie Djigo, professeur de philosophie au Lycée Baudelaire, et accueillant des enseignantes de l'école François Villon de Roubaix.



➤ LA LAÏCITÉ : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le mot « laïcité » n'a pas qu'une seule signification. Celle-ci a varié au cours de l'histoire et si nous nous référons aux travaux de Baubérot*, il n'y aurait rien moins que 7 conceptions françaises de la laïcité. En effet, dans des contextes différents, des sens différents ont été donnés à ce terme.

LA LAÏCITÉ

Ce n'est pas...

- ▶ La laïcité, ce n'est pas une exception française. Il y a peut-être une ou plusieurs laïcités à la française, mais ce n'est pas une exclusivité : d'autres États sont laïques comme la Russie ou le Mexique. D'autres encore défendent des principes comparables à ceux de la laïcité sans se réclamer de ce terme.
- ▶ La laïcité, ce n'est pas l'athéisme*. Dans un régime laïque, chacun est libre de ne pas croire, mais aussi de croire et d'adhérer à la religion de son choix.
- ▶ La laïcité, ce n'est pas l'interdiction des religions. Au contraire, un régime laïque défend la liberté d'opinion religieuse et d'expression. Chacun est donc libre de croire et de pratiquer un culte.
- ▶ La laïcité, ce n'est pas la tolérance*. Dans sa *Lettre sur la tolérance*, publiée en 1689, le philosophe anglais John Locke explique que la tolérance consiste en ce que chacun puisse adhérer à la religion de son choix, à condition d'en avoir une. Définie ainsi, la tolérance exclut l'athéisme, considéré comme une attitude intolérable et asociale. Les régimes de tolérance (comme le multiculturalisme anglo-saxon) ont tendance à considérer que le lien religieux est le véritable ciment du lien politique. La communauté des citoyens ne saurait exister sans les communautés religieuses. Celles-ci sont plus anciennes et vont apporter des éléments de cohésion pour renforcer le lien politique. A l'inverse, un régime laïque considère que le lien politique est premier et auto-suffisant pour fédérer les citoyens.

LA LAÏCITÉ

C'est

- ▶ La laïcité est une notion évolutive, sans cesse redéfinie au cours de l'Histoire, et encore en débat.
- ▶ La laïcité, c'est l'égalité des droits sans condition religieuse, selon le principe de non-discrimination. Le dernier recensement de la population incluant la question « Quelle est votre religion », date de 1872 ! Et pour les agents publics, de manière générale, la pratique d'une religion ne doit en aucun cas constituer un critère discriminant lors d'une candidature à un poste.

- ▶ La laïcité, c'est la séparation de l'État et des Églises. En 1905, l'État rompt avec des siècles de gestion des affaires religieuses : les ministres de cultes ne sont plus fonctionnaires et les édifices religieux ne sont plus publics !
- ▶ La laïcité, c'est la neutralité* de l'État en matière religieuse. Le principe de laïcité oblige toute personne représentante et toute représentation de la puissance publique à s'abstenir de manifester ses croyances et incroyances. Par exemple, des lieux comme le tribunal ou la salle du conseil municipal, où s'exerce l'autorité publique, ne peuvent pas porter de signes religieux. Un agent public, dans le cadre de son service, doit observer une réserve stricte en matière de croyances et d'incroyances.
- ▶ La laïcité est un droit qui s'accompagne aussi d'une pratique confrontée à des réalités très concrètes. A ce titre, la généralité du droit doit être appréciée avec pragmatisme, dans le souci de l'autre, de la recherche de compromis visant à garantir la liberté, l'égalité et la fraternité de tous (menus alternatifs dans les cantines, carrés confessionnels, autorisations d'absence, abattages rituels...).
- ▶ La laïcité permet à chacun d'être concitoyen sans être coreligionnaire. Ceci amène un individu à entrer en relation avec l'autre sans conditions religieuses (sans en faire un préalable à l'échange, sans imposer ses convictions et normes, sans chercher à convertir) et à cohabiter dans un espace de pluralisme religieux.
- ▶ La laïcité, c'est la liberté de conscience*. En dehors des espaces de représentation de la puissance publique, la liberté d'expression donne à chacun le droit de manifester ses croyances ou son incroyance en privé et en public, tant que cela respecte le droit commun. Par exemple, chacun a le droit de porter des signes religieux dans la rue, au restaurant, au supermarché, de manifester son incroyance, de dire du bien ou du mal d'une religion. Chacun a le droit de croire ce qu'il souhaite ou de ne pas croire (liberté de conscience) et chacun est libre de le manifester dans l'espace public (principe de libre expression*).

➤ LA LAÏCITÉ, QUELLES DIFFICULTÉS ?

Le cadre républicain de la laïcité est très abstrait. Dans la pratique, l'application des principes se heurte à plusieurs difficultés :

- ▶ **La réalité des inégalités socio-économiques** : la laïcité s'inscrit dans le projet de la citoyenneté républicaine, qui vise à effacer les particularités de chacun (appartenances de genre, de race, de classe, de religion..) pour créer une égalité entre tous les citoyens. Cependant, sur le terrain, nous constatons des inégalités sociales très fortes, qui fragilisent l'idéal républicain, et par extension, la laïcité qui en fait partie.
- ▶ **Des coutumes religieuses inégalitaires** : en tant qu'agent public, nous avons le devoir de nous abstenir de manifester notre croyance/incroyance, et nous ne sommes pas supposés évaluer les diverses coutumes religieuses. En tant que citoyen, nous n'avons aucune autorité pour juger des pratiques culturelles différentes des nôtres. Mais comment réagir lorsque nous observons des pratiques culturelles inégalitaires, des droits coutumiers* qui favorisent le sexisme ou d'autres discriminations, et qui sont contraires au principe d'égalité de la République ? Dans ce pragmatisme et ce souci de l'autre que porte la laïcité, comment distinguer notre « neutralité bienveillante » d'une forme de relativisme, qui confine à l'indifférence (chacun sa foi, chacun sa culture) ? Il est tentant pour l'État et ses représentants, dans le sillage de la laïcité gallicane*, de favoriser les courants religieux libéraux*, plus ajustés aux normes républicaines.
- ▶ **Les agents publics, qu'ils soient personnels de l'Éducation Nationale, de la Justice, de la Police, de la mairie sont situés** : elles et ils sont des êtres humains avec des croyances et des incroyances. Dans l'exercice de notre fonction d'agent public, il n'est pas toujours facile de gommer artificiellement ses croyances, de faire comme si nous n'étions pas croyants ou athées. Réciproquement, les usagers ou les élèves cherchent aussi parfois à assigner les agents publics, avec lesquels ils sont en relation, à des identités de croyants, à préjuger de leur croyance ou de leur athéisme.
- ▶ **Un problème d'espace** : l'application du principe d'abstention* concerne l'espace de la puissance publique, l'État et ses institutions, tandis que l'application du principe de liberté d'expression* concerne tous les autres espaces. Cependant, la frontière entre ces deux types d'espaces n'est pas toujours tranchée : par exemple, qu'en est-il des piscines municipales ou du statut des parents accompagnateurs dans le cadre d'une sortie scolaire ?

Une ouverture problématique (laïcité ouverte) : aujourd'hui, est utilisée l'expression de « laïcité ouverte », notamment dans des pays comme les États-Unis. Selon cette conception de la laïcité, les communautés de croyants demandent à l'État de reconnaître le rôle

social bénéfique des religions, de favoriser la collaboration entre l'État et des représentants du culte ou encore de réduire la liberté de conscience à la liberté religieuse, occultant les incroyants. Cela pose le problème des inégalités entre croyants de différents cultes ou de différentes mouvances au sein d'une religion, et cela fragilise également les principes de neutralité et de séparation*.

- ▶ **Les revendications identitaires** : aujourd'hui, le concept d'une « laïcité identitaire » est au cœur de certains discours politiques. Cette vision lie étroitement laïcité et identité française, en mettant les relations entre l'État et la religion catholique au cœur de cette identité, au détriment d'autres religions. Le concept de laïcité est ainsi utilisé pour défendre des discours ouvertement hostiles à la pratique de l'islam.

➤ LA LAÏCITÉ, À PETITE ECHELLE : CE QUE JE PEUX FAIRE ?

- ▶ **Dans l'idéal, les participants aux ateliers expriment plusieurs axes de travail quant aux actions politiques à initier ou renforcer pour réfléchir à la laïcité dans le contexte spécifique de la ville de Roubaix :**
 - Articuler la défense de la laïcité et la reconnaissance des discriminations éprouvées par une partie des Roubaisiens et Roubaisiennes de confession musulmane.
 - Favoriser la connaissance d'une histoire commune multiconfessionnelle, élaborer et diffuser une histoire religieuse plurielle commune aux habitants de Roubaix. Renforcer le lien social par l'héritage historique local, par le biais de conférences, parcours guidés, sorties scolaires dans les lieux de culte...
 - Montrer en quoi l'arrivée de chaque communauté a contribué et contribue à cette richesse multiconfessionnelle : par exemple, l'arrivée des Roms à Roubaix, l'arrivée des Syriens ...
 - Favoriser le dialogue interculturel et interconvictionnel sur son versant religieux et athée, avec l'association Roubaix Espérance.
 - Travailler à des pratiques inclusives (qui impliquent et font participer des personnes de confessions différentes) afin que la laïcité ne soit pas un instrument d'exclusion ou de discrimination.
- ▶ **Comment faire en sorte, dans nos structures, de favoriser la laïcité et de bien faire comprendre en quoi elle consiste ? Quelles actions notre collectif de travail souhaite-t-il mener ?**
 - Travailler à montrer que la science et la religion ne sont pas opposées, qu'elles s'articulent. Lutter contre les pratiques obscurantistes en développant le lien entre croyance et raison.

- Expliciter les liens entre les différents aspects de la laïcité, qui sont parfois opposés. Par exemple, expliquer que la liberté de porter le voile en public est indissociable de la liberté de dire du mal d'une religion, par le biais de caricatures ou de satires. Les deux vont de pair.
- Montrer ce que nous fait gagner la laïcité, ce qu'elle apporte à chacun d'entre nous, ce qu'elle nous permet de faire. Il est crucial que la laïcité ne soit pas perçue uniquement comme un instrument de répression, d'obligation et d'interdits.
- Développer un rapport de confiance, par l'écoute et l'ouverture d'esprit, pour inciter les jeunes à parler de leur foi, de leur pratique, à en discuter, à se questionner. Faire en sorte que l'école et la maison ne soient pas deux espaces étanches, voire opposés. L'école, tout en restant laïque, peut aussi être un lieu de réflexion et de débat sur les faits religieux.
- Développer la formation des agents publics, en matière de laïcité, en rappelant l'histoire de la laïcité, en se distançant de toute idéologie et en articulant les principes avec des situations concrètes du terrain.
- Faire en sorte que les fondements de la laïcité soient connus des habitants de Roubaix, ainsi que du personnel des entreprises privées qui y travaillent.

➤ DES ESPACES POUR PENSER LA LAÏCITÉ À ROUBAIX (liste non exhaustive) :

Roubaix Espérance, la Fédération des Associations Laïques, la Charte de la laïcité à l'école, des conférences et des débats organisés chaque année autour de la Journée du 9 décembre.

Pour tout complément sur ce travail, retrouvez-nous sur le site Internet de la Ville de Roubaix



LES MOTS DE L'ÉGALITÉ

Ces ateliers se sont déroulés en avril et mai 2021 avec des membres de l'équipe enseignante de l'école François Villon et la Ville de Roubaix.

www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/social-solidarites/lutte-contre-les-discriminations/
Vous y trouverez notamment, dans une rubrique « Du mot au concept », quelques approfondissements des termes accompagné d'un « * »